

CHANTIERS-PASSERELLES

Donner un second souffle au travail d'intérêt général

Tout juste diplômés de l'École centrale Paris, Sylvain Lhuissier et Agathe Zebrowski sont passionnés par la question de l'enfermement. Après une expérience au GENEPI, association d'enseignement en prison, ils fondent l'association Chantiers-Passerelles en septembre 2013 pour favoriser le développement du travail d'intérêt général (TIG).

Malgré son coût élevé (plus de 85 € par jour et par détenu), l'incarcération est inefficace pour bon nombre de détenus : 63 % des personnes qui sortent de prison sans accompagnement y retournent dans les cinq ans. En particulier, les courtes incarcérations (inférieures à un an), qui représentent 75 % des peines d'emprisonnement, conduisent aux plus forts taux de récidive. Conséquence inévitable : la population carcérale augmente. Dans les maisons d'arrêt, où sont enfermées les personnes prévenues ou condamnées à de courtes peines, le taux moyen d'occupation est de 133 % et plusieurs sont occupées à plus de 200 %. Cette surpopulation entraîne des atteintes à la dignité humaine plusieurs fois dénoncées par la Cour européenne des droits de l'homme. La prison n'est pas l'unique solution, il existe des alternatives qui ont fait leurs preuves : le travail d'intérêt général (TIG), le placement sous surveillance électronique, le sursis avec mise à l'épreuve, etc.

Le travail d'intérêt général, une peine qui a du sens

Le TIG est une sanction non carcérale qui consiste en un travail non rémunéré d'une durée comprise entre 20 et 210 heures et réalisé au sein d'une structure œuvrant dans l'intérêt collectif (mairie, association, transport public, etc.). La personne n'est pas incarcérée et ne porte pas de bracelet électronique. Inspiré du Community Service Order anglo-saxon, le TIG fut

instauré en 1983 sous l'impulsion de Robert Badinter qui avait remporté deux ans plus tôt son combat contre la peine de mort.

- C'est une peine qui a du sens pour la personne condamnée, la victime et la société.
- Elle permet d'éviter une incarcération lorsque celle-ci n'est pas nécessaire.
- Elle favorise l'insertion et la réhabilitation de la personne.
- Elle implique l'ensemble de la société.

Un TIG qui fonctionne est le fruit d'une coopération efficace entre différents acteurs

La peine de TIG est prononcée par les tribunaux correctionnels, tribunaux de police, tribunaux pour enfants ou par le juge de l'application des peines (JAP) en conversion d'une peine de prison de moins de six mois.

Le suivi de son exécution est confié aux services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) qui définissent, avec la personne, les modalités d'exécution de la peine et recherchent une structure habilitée pour l'encadrer durant la réalisation de son TIG. La structure d'accueil doit être une personne morale de droit public, une association ou une personne morale de droit privé chargée d'une mission de service public. Elle doit proposer un poste de travail formateur et conforme au droit du travail et assurer l'encadrement par l'intermédiaire d'un

Pour aller plus loin.

Rejoignez l'association Chantiers-Passerelles :
www.chantiers-passerelles.fr

tuteur. Contrairement aux idées reçues, les postes de TIG ne se limitent pas aux tâches de maintenance ou d'entretien des espaces verts. De nombreux TIG ont été mis en place avec succès dans des postes d'accueil, d'archivage, d'accompagnement aux personnes en difficulté et dans des structures variées : bibliothèques, musées, hôpitaux, etc.

Le TIG a un impact bénéfique à la fois pour la personne et pour la société

• Le TIG fait baisser la récidive de 18 %

Le TIG présente de meilleurs résultats que la prison en matière de prévention de la récidive. À profil équivalent, 61 % des personnes qui sortent de prison sont condamnées à une nouvelle peine de prison ferme dans les cinq ans, contre 43 % après un TIG. Mais son potentiel n'est pas encore pleinement exploité. Aux Pays-Bas, où la vocation d'insertion du TIG est mieux aboutie, cette peine permet de réduire de 47 % la récidive par rapport à l'emprisonnement.

• Le TIG est une expérience professionnelle qui permet de mettre « un pied à l'étrier »

Une majorité des personnes condamnées au travail d'intérêt général est sans emploi. Cette mesure constitue l'opportunité d'une mise en situation professionnelle, « un pied à l'étrier » comme disent de nombreux tuteurs. Il arrive ainsi que la personne soit embauchée par la structure d'accueil ou qu'elle continue en tant que bénévole de l'association après la fin de son TIG. Si ce n'est pas l'objectif premier de la peine, ces succès démontrent qu'une réelle dynamique peut être initiée par la peine de TIG. Cette dynamique dépend de l'implication du « tigiste », de l'adaptation du poste à son parcours professionnel et de l'encadrement du tuteur. Ce sont autant d'éléments qu'il faut travailler pour renforcer l'impact de cette peine.

• Une peine moins coûteuse

D'une durée moyenne de neuf mois, la peine de prison coûte plus de 20 000 euros, alors qu'une peine de travail d'intérêt général n'en coûte que quelques centaines. Ainsi, chaque peine de TIG prononcée en alternative à une incarcération permet d'économiser plusieurs milliers d'euros. De plus, l'efficacité de cette peine en matière de prévention de la récidive permet d'éviter les coûts d'un nouveau parcours judiciaire (frais de justice, exécution de la peine).

Chantiers-Passerelles, un projet pour donner un second souffle au TIG

Entre 1990 et 2005, le nombre de peines de TIG prononcées a doublé pour atteindre environ 25 000 peines par an. Mais, depuis 2005, ce chiffre stagne. Dans la continuité de la réforme pénale votée en juillet 2014, donnant une plus grande place aux alternatives à l'incarcération, naît l'association Chantiers-Passerelles qui s'est donné pour mission d'agir pour le développement du travail d'intérêt général, en quantité et en qualité, afin de favoriser l'insertion des personnes et la prévention de la récidive. Chantiers-Passerelles développe ainsi la première plateforme Internet du TIG. Cette innovation, qui permet de faire correspondre le profil de la personne condamnée avec les besoins de la structure d'accueil, constitue un outil nouveau de démocratisation du TIG et de valorisation des acteurs engagés pour sa réalisation. C'est aussi un espace d'échange et de partage d'expériences qui contribue à lever les freins du développement de ce type de peine.

Le défi d'aujourd'hui, c'est d'engager plus de structures à accueillir du TIG.

- ✦ Pour déconstruire les craintes et les idées reçues : des témoignages de tuteurs.
- ✦ Pour inviter de nouvelles structures à s'engager : une valorisation des acteurs impliqués.
- ✦ Pour répondre aux difficultés logistiques (sur quel poste accueillir un TIG ? comment l'encadrer ?) : un partage de bonnes pratiques.

Mais Chantiers-Passerelles, ce n'est pas que du numérique ! Le TIG a un effet tremplin pour le projet professionnel : il initie une dynamique positive. Pour l'entretenir, Chantiers-Passerelles propose un accompagnement complémentaire au TIG, qui s'appuie sur les savoir-être et savoir-faire évalués au cours de cette expérience professionnelle, afin de valoriser les acquis et d'orienter la personne dans la réalisation de son projet. Deux experts de l'accompagnement de projets sociaux (SenseCube et Ronalpia) appuient cette démarche entrepreneuriale vers sa prochaine étape : monter un projet pilote en Rhône-Alpes pour expérimenter les « Ateliers de mobilisation » et initier le fonctionnement de la plateforme. Un défi porté par l'ambition de participer à la réinvention d'une justice qui fait sens pour tous (la société, la victime et la personne condamnée), et la conviction que cela passe par un engagement renouvelé et renforcé de l'ensemble de la société. ●